

Procès fictif

Par **lili369**, le **30/03/2011** à **19:36**

Bonjour, je dois faire un procès fictif et j'ai le rôle de l'avocat de la défense, je dois poser des questions à des témoins, et c'est là où je bloque.

[i:1n9g0mnl]Les faits sont : des familles se plaignent que des objets de valeur ont été volés dans les tombes d'un cimetière. Elles estiment que les voleurs, aidés sûrement par le gardien du cimetière, ont déterré les tombes, recueillis les bijoux, et remis tout en place avec de l'herbe.

Une enquête a été ouverte, mais aucune personne n'a été mise en examen puisqu'aucune preuve n'a pu être donnée. Nous avons que des témoignages.

Les familles agissent alors en responsabilité contre le cimetière pour négligence, et l'accuse de ne pas avoir fait tout ce qu'il fallait.

Le cimetière dit que depuis l'annonce du procès, les problèmes se sont accentués parce que d'autres délinquants ont fait de même; [/i:1n9g0mnl]

Déjà je pensais demander au [b:1n9g0mnl]chef du cimetière,[/b:1n9g0mnl] comment fonctionne son cimetière : quelles sont les horaires d'ouverture ? S'il est possible de s'y introduire autrement que par la porte ? S'il est surveillé la nuit (sûrement pas) ? Comment choisit-il son personnel ? Si son personnel est de confiance ? Si le gardien était capable d'aider les malfaiteurs à s'introduire dans le cimetière ? Quelles ont été les incidences de ce procès (Afin que le chef du cimetière parle des nouveaux problèmes avec les délinquants qui font de même) ?

[b:1n9g0mnl]A l'expert [/b:1n9g0mnl]: est-ce que vous avez pu, comme l'affirment les familles, voir que des tombes auraient été déterrées ? (traces) ? Donc aucune preuve ?

[b:1n9g0mnl]Au témoin représentant les familles[/b:1n9g0mnl] : ???

Ce qui me pose problème pour l'expert et le témoin représentant les familles, c'est que je suis censée poser les questions APRES l'avocat des familles, donc il aura certainement les mêmes questions que moi !!!!

Merci de m'éclairer !

Par **Camille**, le **31/03/2011** à **11:26**

Bonjour,

Qu'appellez-vous le "chef du cimetière" et qui, exactement, est visé par la plainte des familles ?

[quote="lili369":xb2hzbn0]

et remis tout en place avec de l'herbe.

Une enquête a été ouverte, mais aucune personne n'a été mis en examen puisqu'aucune preuve n'a pu être donné.

[/quote:xb2hzbn0]

Donc, on peut supposer :

plainte au pénal

ouverture d'une enquête par le procureur

enquête scientifique avec constatations sur place

ordonnance de non lieu ou classement sans suite par manque de preuve. A vérifier.

[quote="lili369":xb2hzbn0]

A l'expert : est ce que vous avez pu, comme l'affirment les familles, voir que des tombes auraient été déterrées ? (traces) ?[/quote:xb2hzbn0]

Si tel était le cas, l'instruction resterait ouverte, a priori.

Euh, en tant que défenseur ayant accès au dossier, vous devriez normalement déjà connaître la réponse à ces deux questions.

Comment, alors, les familles ont-elles pu constater qu'il y avait eu vol ?

Accessoirement...

[quote="lili369":xb2hzbn0]

Au témoin représentant les familles : ???

[/quote:xb2hzbn0]

Un témoin, officiellement tout au moins, ne "[i:xb2hzbn0]représente"[/i:xb2hzbn0] pas les "familles".

Et qu'entendez-vous par "déterrée une tombe" ? Une tombe n'est pas "enterrée", un cercueil yndaydream.

oui... 